



## licenciement avant notification écrite

Par **Alain60190**, le **20/12/2020 à 14:38**

Bonjour,

Mon responsable m'a annoncé mon licenciement vendredi 18 décembre 2020. Il ma demandé de prendre mes effets personnels et m'a reconduit à la sortie. Ensuite, il a annoncé mon licenciement au perssonel de l'entreprise.

Est-ce légal du fait que j'ai reçu par lettre reconmandée que le samedi 19 décembre 2020 la notification du licenciement.

En vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **20/12/2020 à 14:47**

Bonjour,

Si vous en avez les éléments de preuve, il s'agirait donc d'un licenciement verbal interdit, en plus, il ne respecte même pas apparemment la procédure avec la convocation à un entretien préalable, il pourrait donc être jugé sans cause réelle et sérieuse...

Par **Alain60190**, le **20/12/2020 à 14:50**

Bonjour P.M,

J'ai eu un entretien au préalable le 01 décembre. J'étais juste en attente de leur décision.

Cordialement.

Par **Alain60190**, le **20/12/2020 à 16:00**

Personne peut me répondre ?

Par **P.M.**, le **20/12/2020** à **16:10**

Dans ce cas l'analyse pourrait être différente car la rupture du contrat de travail se situe à la date où l'employeur a manifesté sa volonté d'y mettre fin, c'est à dire au jour de l'envoi de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception notifiant la rupture...

Par **Alain60190**, le **20/12/2020** à **16:17**

Merci pour vos réponses